



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre :
49

Séance du 12 décembre 2023

Objet

Ajustement des emplois permanents statutaires et mise à jour du tableau des effectifs au 31 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze décembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 4 décembre 2023, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Fouchet, Torlay, Abi Fadel, Lanson, Denigot, Brault, Porcher, Salitra, Motte-Tchernia, Monsieur Lemonnier et Madame Gautier.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :
Néant

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :
Madame Maës

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

**Nombre des membres du
Conseil**

En exercice	13
Présents	12
Votants	12

Vote

Pour	12
Contre	0
Abstention	0

AJUSTEMENT DES EMPLOIS PERMANENTS STATUTAIRES ET MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Ainsi, il appartient au Conseil d'Administration de déterminer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Comme chaque année, il convient au dernier Conseil d'Administration de mettre à jour le tableau des effectifs au 31 décembre 2023 et de supprimer les postes qui ont évolué au cours de l'année 2023 suite à des nominations sur un grade supérieur : lauréats de concours ou d'examens professionnels, promotion interne et avancements de grade.

La liste des postes à supprimer au 31 décembre 2023 est la suivante :

- EHPAD Les Charmilles : un poste d'adjoint d'animation à temps complet,
- CCAS : un poste d'assistant socio-éducatif principal à temps complet.

Aucune suppression ne correspond à une fermeture de poste faisant suite à une mutation ou un départ en retraite sans remplacement.

Le tableau des effectifs mis à jour au 31 décembre 2023 est en annexe.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L. 313-1,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 28 novembre 2023,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ

ADOpte les ajustements d'emploi permanents statutaires et la mise à jour du tableau des effectifs au 31 décembre 2023, tel que présenté ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Pascal Duchène

